

# Journalistes pigistes : il faut regarder la réalité en face !



Depuis plusieurs mois, des journalistes pigistes alertent la direction d'Ouest-France sur l'effondrement de leurs revenus et la disparition progressive de nombreuses collaborations. En décembre 2025 déjà, plusieurs d'entre eux ont signalé ces difficultés. Ils n'ont reçu ni réponse de la DRH ni réponse de la direction. Aujourd'hui, le SNJ a recueilli les témoignages chiffrés de vingt pigistes.

## Le constat est sans appel

Parmi les vingt pigistes ayant communiqué sur leurs rémunérations :

- Cinq subissent une baisse comprise entre 10 et 29 % ;
- Neuf subissent une baisse comprise entre 30 et 49 % ;
- Six subissent une baisse supérieure à 50 %, dont plusieurs atteignent 75 % voire 100 %.

Autrement dit, quinze pigistes sur vingt connaissent une baisse d'au moins 30 % de leurs revenus de pige. Ces chiffres ne sont pas des « ressentis ». Ce sont des revenus réels, perdus.

## Ces baisses découlent de choix de la direction d'Ouest-France

Elles correspondent à la suppression ou à la réduction de pagination de nombreux supports auxquels collaboraient les pigistes : À l'Ouest, Bon Week-End, Océans, Escapades, plusieurs suppléments Auto, des rubriques du guide Métiers, des suppléments Histoire, des guides d'été, des contenus de l'EDS, des rubriques du DOF Mag... À cela s'ajoutent les réductions de pagination, les formats raccourcis, les refus croissants de propositions de sujets et la diminution générale des commandes.

Plusieurs pigistes signalent également qu'entre septembre et décembre 2025, certains services ont quasiment cessé de commander des piges en raison d'un supposé dépassement du budget. Beaucoup décrivent cette période comme un véritable gel des commandes. Du jamais vu. En commission rédaction du CSE, il nous est régulièrement expliqué que les baisses seraient limitées ou marginales, ponctuelles. Les chiffres montrent exactement l'inverse. Nous sommes face à une diminution massive et généralisée du volume de travail confié aux pigistes !

## Il faut rappeler un principe fondamental

Les journalistes pigistes ne constituent pas un simple « budget pige » que l'entreprise pourrait augmenter ou diminuer à sa convenance. Les journalistes rémunérés à la pige sont des journalistes professionnels salariés en CDI, notamment en vertu de la loi Cressard de 1974.

Lorsqu'un employeur réduit durablement et significativement le volume de travail confié à un pigiste régulier, il ne s'agit pas d'une simple décision budgétaire. La jurisprudence considère depuis longtemps qu'une baisse importante du volume de collaboration peut constituer une modification du contrat de travail ou une rupture imputable à l'employeur. De nombreuses décisions de justice ont retenu qu'une diminution durable de l'ordre de 30 % ou davantage constituait un élément sérieux permettant de caractériser une rupture ou un préjudice nécessitant réparation. C'est particulièrement préoccupant car les indemnités de rupture sont calculées sur les rémunérations récentes (3, 12 ou 24 mois, selon le principe de faveur). Réduire progressivement les revenus revient mécaniquement à réduire les droits futurs des salariés concernés.

### **Ouest-France doit assumer ses responsabilités d'employeur**

Une entreprise ne peut pas se soustraire à ses obligations en matière d'emploi en fragmentant les difficultés, salarié par salarié. La stratégie actuelle de la direction semble être tout autre. Elle réduit progressivement les commandes. Elle espace les collaborations. Puis elle espère que les pigistes partiront d'eux-mêmes. Stop !

### **Il n'y a pas de « petits » salaires à Ouest-France ?**

Ouest-France revendique des valeurs sociales fortes. Mais en pratique... Ainsi, ceux qui subissent aujourd'hui les plus fortes baisses de revenus sont précisément les journalistes les plus précaires de l'entreprise. Lors de la réunion du CSE de mai, la direction a affirmé qu'il n'y a pas de « petits » salaires à Ouest-France. C'est oublier les journalistes pigistes. La direction doit reconnaître l'ampleur des baisses de piges constatées, expliquer clairement sa stratégie à leur égard et assumer pleinement ses responsabilités d'employeur envers celles et ceux qui contribuent depuis des années à la richesse éditoriale de Ouest-France.

Contactez-nous : [contact@snj-of.fr](mailto:contact@snj-of.fr) - [snj@ouest-france.fr](mailto:snj@ouest-france.fr)

